

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 19 septembre 2024**

**N° 2024/070 - CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)  
ADJOINT(E) DES SERVICES AMÉNAGEMENT ET CITOYENNETÉ**

Le 19 septembre 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 22, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Nathalie PAOLUCCI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , Mme Marie-Christine DIRRINGER, Mme Oriane LOUAIL, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

M. Brice CHATEL, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX  
M. Jean-François FABRE, pouvoir à M. Denis FASANARO  
M. Richard DELLA-MUSSIA, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER  
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS  
M. Christophe SIGNORET, pouvoir à Mme Véronique GLOVER  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC  
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Teresa LOSSO  
Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER  
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>22</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>11</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 4.1
Numéro : 094-219400199-20240919- lmc113733-DE-1-1
Date réception : 26 septembre 2024

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)  
DES SERVICES AMÉNAGEMENT ET CITOYENNETÉ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiées portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**VU** l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**VU** l'avis du Comité social territorial du 9 septembre 2024,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des créations d'emplois et des avancements de grade,

**CONSIDERANT** qu'en cas de suppression d'emploi, la décision doit être soumise à l'avis préalable du Comité social territorial,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**

**26 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, Mme LOUAIL, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

**CREE** un poste de directeur(trice) général(le) adjoint(e) aménagement et citoyenneté, catégorie A, à temps complet,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices considérés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 26 septembre 2024 et de l'affichage le 26 septembre 2024

Le Maire,



*J.P. Barnaud*

Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



*J.P. Barnaud*

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Chennevières-sur-Marne.

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification à l'adresse suivante : 14 avenue du Maréchal Leclerc 94430 Chennevières-sur-Marne.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » (accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).